

Discours prononcé par M. Pierre Nihoul, Président de la Cour constitutionnelle, à l'occasion de l'installation de M. le juge Thierry Detienne, au cours de l'audience solennelle de la Cour du 29 mars 2022

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,
Dames en heren met al uw titels en hoedanigheden,
Chers Collègues, beste Collega's,
Dames en Heren, Mesdames et Messieurs,
Chers amis, beste vrienden,

Je tiens tout d'abord à remercier celles et ceux qui ont bien voulu honorer la Cour de leur présence. La Cour est ravie de les accueillir en cette circonstance particulièrement importante pour elle. Ik wil allereerst mijn dank betuigen aan allen die het Hof hebben willen vereren met hun aanwezigheid. Het Hof is blij hen te mogen ontvangen bij deze voor het Hof bijzonder belangrijke aangelegenheid.

Un seul point figure à l'ordre du jour de cette audience solennelle : l'installation de quatre juges de la Cour. Op de dagorde van deze plechtige zitting staat één punt : de installatie van vier rechters van het Hof.

En effet, depuis le début de la pandémie en mars 2020, soit depuis deux ans, la Cour a connu le remplacement et la nomination de 4 juges et l'élection de deux présidents. La situation sanitaire nous permet enfin de les installer dans l'ordre chronologique de leur nomination.

Monsieur Thierry Detienne a été nommé juge à la Cour constitutionnelle par arrêté royal du 12 juillet 2020, en remplacement de Monsieur le Juge Jean-Paul Snappe, démissionnaire depuis le 1^{er} novembre 2019, dont je salue la présence parmi nous aujourd'hui et à qui je rends hommage pour tout ce qu'il a accompli au sein de la Cour, comme juge de 2001 à 2019.

M. le juge Detienne a prêté serment entre les mains du Roi le 13 juillet 2020. C'est dire que si la Cour procède aujourd'hui en grande pompe à son installation, notre collègue exerce déjà effectivement ses fonctions depuis près de deux ans et a dès lors eu l'occasion de se familiariser avec le contentieux constitutionnel et le fonctionnement de la Cour, lors des audiences et des délibérés, en ce compris comme juge rapporteur. Il aura déjà constaté que le délibéré, qui est notre activité principale et qui nous occupe en moyenne trois jours entiers par semaine, se caractérise par la nécessaire grande écoute dont chacun fait preuve à l'égard des opinions exprimées par les autres.

Dans chaque affaire, il y a deux juges rapporteurs, un de chaque rôle linguistique, le premier étant désigné en fonction de la langue du dossier. Dès l'étape initiale de l'instruction du dossier, un premier dialogue s'instaure ainsi entre les deux rapporteurs. Monsieur Detienne faisait équipe avec Madame le juge Leysen qui vient d'accéder à l'éméritat. Mais en réalité c'est un quatuor, car les deux juges rapporteurs sont rejoints par leurs référendaires. Monsieur Detienne peut ainsi compter sur l'assistance efficace de trois excellents référendaires, principalement Mme Sophie Seys et, plus occasionnellement, Monsieur Quentin Pironnet, que je remercie ici vivement pour leur engagement au sein de la Cour.

Monsieur Thierry Detienne est né à Liège le 25 juillet 1959. Avec lui, la présence liégeoise atteint des sommets à la Cour puisque la moitié des juges francophones provient de la Principauté. Et plus encore,

Monsieur Detienne partage avec le juge Giet l'immense privilège d'habiter Sprimont, qui devient ainsi un centre névralgique du contentieux constitutionnel belge.

Après des études secondaires au Collège Saint-Barthélémy à Liège, Monsieur Detienne est proclamé en 1981 licencié en philologie romane de l'Université de Liège et obtient la même année l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

Il met immédiatement ses connaissances littéraires et pédagogiques en pratique comme animateur dans l'éducation permanente et la coopération au développement jusqu'en 1988, ensuite comme enseignant dans un centre de Formation et d'éducation en alternance de 1988 à 1991 et, enfin, comme directeur d'une école d'enseignement secondaire qualifiant de 2006 à 2013.

Parallèlement, son engagement dans la société le pousse vers une carrière politique.

Au niveau local d'abord, puisque il a été élu de 1987 à 1991 conseiller provincial de Liège, et de 2006 à 2012 conseiller communal de Sprimont.

Au niveau fédéral et régional, ensuite. De 1982 à 2006, il exerça divers mandats internes au sein du parti Ecolo dont celui de secrétaire régional et de porte-parole du bureau fédéral Ecolo-Agalev. M. Detienne a été membre de la Chambre des Représentants pendant 8 ans, de 1991 à 1999, ce qui, soit dit en passant, lui a permis d'être dans les conditions pour être nommé à la Cour. A la Chambre, il a suivi les matières relatives à l'emploi, à la santé, à la sécurité sociale, à la coopération au développement et à l'économie sociale. En raison de la double casquette alors en vigueur, il fût aussi membre du Conseil régional wallon et du Conseil de la Communauté française de 1991 à

1995 où il assura le suivi des matières relatives à l'enseignement, à la culture, à l'emploi, à la formation et aux affaires sociales.

De 1999 à 2004, il fût Ministre de la Région wallonne chargé des affaires sociales et de la santé. Il rejoint ainsi les anciens ministres devenu juges à la Cour. La Cour a en effet compté dans ses rangs 4 anciens ministres, dont deux actuellement Monsieur Detienne et Madame Moerman.

Enfin, de 2010 à 2013, il a été membre du Conseil d'administration (et du Bureau exécutif) de l'Université de Liège. Et de 2013 à 2020, il a exercé la fonction de Commissaire-Délégué du Gouvernement de la Communauté française auprès des Haute Ecoles et des Ecoles supérieures des Arts où il laissa un excellent souvenir, dont une fine connaissance des dossiers d'enseignement, ce qui constitue une des compétences clefs de notre Cour.

C'est donc riche d'expériences multiples et après une carrière déjà prestigieuse que M. Detienne accède à la Cour en juillet 2020.

On le sait peut-être moins, mais M. Thierry Detienne a aussi de multiples activités en relation avec la littérature, ne reniant pas de la sorte sa formation première. Il fut ainsi correspondant du quotidien *La Cité*. Il est collaborateur de la revue de critique littéraire *Indications* depuis 1982, du magazine *Imagine* depuis sa fondation en 1996, et de la revue *Le Carnet et les Instants* depuis 2004. Outre l'animation de rencontres littéraires, il est lecteur de manuscrits auprès d'une maison d'édition. Et il a aussi traduit de l'anglais vers le français trois ouvrages parus chez Flammarion.

Enfin, Thierry Detienne n'hésite pas à pousser la chansonnette, avec son épouse, à l'instar du juge Snappe qu'il remplace. Et si vous avez

besoin de conseils en jardinage, n'hésitez pas à le contacter ; notre collègue possède de véritables mains vertes !

C'est donc avec beaucoup de plaisir, Cher Collègue, Cher Thierry, que je vous déclare installé dans vos nouvelles fonctions et vous adresse les chaleureuses félicitations de la Cour, en y associant votre femme Annick avec qui vous cheminez depuis 1981, vos 3 enfants et beaux-enfants et vos six petits enfants qui occupent une place importante et dévorante dans votre vie !

Je demande à votre secrétaire de remettre ces fleurs à votre femme, en témoignage de l'hommage très amical que la Cour lui manifeste à l'occasion de votre installation.